



*Uwo uri wese ubahirizwa*

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

**BULLETIN HEBDOMADAIRE**

*"Iteka n'Ijambo"*

**BULLETIN HEBDOMADAIRE N°341 DU 24 AU 30 OCTOBRE 2022**

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 11 personnes tuées dont 9 cadavres retrouvés, 10 victimes de VBG, 2 enlevées, 2 torturées et 4 arrêtées arbitrairement. Parmi les victimes figure 3 femmes et 2 nouveaux tués ainsi qu'une femme arrêtée arbitrairement. Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains. Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté. Des questions liées à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'aux faits sécuritaires ont été relevées dans les différentes localités du pays.

### **LES GRANDS TITRES**

*I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES*

*II. DE LA GOUVERNANCE*

*III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS*

*IV. DES FAITS SECURITAIRES*

## CONTENU

|                                                                                                 |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES .....</b> | <b>3</b>  |
| <b>I.1. DU DROIT A LA VIE .....</b>                                                             | <b>3</b>  |
| <b>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</b>                              | <b>3</b>  |
| <b>I.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE .....</b>                          | <b>4</b>  |
| <b>I.1.3. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS.....</b>                       | <b>5</b>  |
| <b>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE .....</b>                                               | <b>5</b>  |
| <b>I.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....</b>                                            | <b>5</b>  |
| <b>I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES.....</b>                                                      | <b>6</b>  |
| <b>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE.....</b>                                                          | <b>7</b>  |
| <b>I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES .....</b>                              | <b>7</b>  |
| <b>I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT .....</b>                                       | <b>7</b>  |
| <b>II. DE LA GOUVERNANCE.....</b>                                                               | <b>8</b>  |
| <b>III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS .....</b>                                  | <b>9</b>  |
| <b>IV. DES FAITS SECURITAIRES.....</b>                                                          | <b>9</b>  |
| <b>V. CONCLUSION.....</b>                                                                       | <b>10</b> |

## SIGLES ET ABREVIATIONS

|                 |                                                                                         |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CDS</b>      | : Centre de Santé                                                                       |
| <b>CNDD-FDD</b> | : Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie |
| <b>CNL</b>      | : Congrès National pour la Liberté                                                      |
| <b>COCO</b>     | : Commissariat Communal                                                                 |
| <b>FDN</b>      | : Forces de Défense Nationale                                                           |
| <b>FOMI</b>     | : Fertilisant Organo-Minéraux                                                           |
| <b>OBR</b>      | : Office Burundais des Recettes                                                         |
| <b>OPJ</b>      | : Officier de Police Judiciaire                                                         |
| <b>PJ</b>       | : Police Judiciaire                                                                     |
| <b>RN</b>       | : Route Nationale                                                                       |
| <b>SNR</b>      | : Service National de Renseignement                                                     |
| <b>VBG</b>      | : Violences Basées sur le Genre                                                         |

## **I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

### **I.1. DU DROIT A LA VIE**

#### **I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES**

##### ***Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Gihanga, province Bubanza***

En date du 27 octobre 2022, vers 19 heures, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, un corps sans vie du prénommé Emmanuel, marié, vendeur des unités Lumicash, a été retrouvé suspendu à l'aide d'une corde sur un arbre, à 300 mètres de son domicile. Selon des sources sur place, tout près de cet arbre, il y avait une lettre manuscrite dont le contenu indiquait : « la vie sur cette terre est difficile et je prends la mesure de quitter cette terre ». Le corps sans vie a été enterré au cimetière de Mpanda par sa famille en date du 28 octobre 2022.

##### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Muha, Bujumbura Mairie***

En date du 24 octobre 2022, au quartier Gisyo, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'Innocent Vyumukama, marié, originaire de la province de Karuzi, a été retrouvé. Selon des sources sur place, la victime habitait le quartier Kajiji de la même zone et avait quitté son domicile en date du 23 octobre 2022 pour se rendre au quartier Kibembe de cette zone où il avait pris un verre dans un bistrot de la localité. Selon les mêmes sources, vers la soirée, Innocent Vyumukama avait même communiqué avec sa femme commerçante qui lui demandait d'aller l'aider à conserver des marchandises mais après quelques temps, le téléphone portable d'Innocent a été éteint. Le corps de la victime a été immédiatement enterré par la population sur l'ordre de Dévotte Ndayisenga, administrateur de la commune Muha sans informer la famille.

##### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural***

En date du 27 octobre 2022, vers 16 heures, sur la colline Kigwati I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie du surnommé Fizzo, conducteur de taxi-moto, a

été retrouvé dans la rivière Mpanda. Selon des sources sur place, le cadavre a été repêché par la population et présentait des blessures au niveau de la gorge. Siméon Butoyi, administrateur de la commune Mutimbuzi, Sadiki Ndaruzaniye, chef de zone Rukaramu, le surnommé Tinya, OPJ communal de Mutimbuzi et les administratifs collinaires Juvénal Nzoyisaba, Pascal Bampakize et Jean Claude Nta-cobitwaye se sont rendus sur le lieu de la couverte du corps pour s'enquérir de la situation. Selon les mêmes sources, la même soirée, le cadavre a été conduit au cimetière de Mpanda où il a été enterré au cimetière de Mpanda par la population sur l'ordre de l'administrateur communal de Mutimbuzi, en date du 28 octobre 2022, vers 6 heures du matin.

##### ***Un corps sans vie d'un vieil homme retrouvé en commune Mugamba, province Bururi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 octobre 2022 indique qu'en date du 21 octobre 2022, vers 8 heures du matin, sur la sous-colline, colline, zone Kibezi, commune Mugamba, province Bururi, un corps sans vie de Gaspard Kazirukanyo, âgé de 76 ans, a été retrouvé dans un fossé d'extraction des briques. Selon des sources sur place, la victime avait passé la journée en train de partager un verre avec ses amis. Selon les administratifs collinaires ayant fait le constat, Gaspard a oublié le chemin qui l'emmène chez lui et il était tombé dans ce fossé, situé à moins de 70 mètres de chez lui mais la famille de la victime a nié cette version des administratifs.

##### ***Un corps sans vie d'un jeune homme retrouvé dans la commune Ryansoro, province Gitega***

Dans la matinée du lundi 24 octobre 2022, sur la sous-colline et colline Mahwa, commune Ryansoro, province Gitega, un corps sans vie de Donatien Nkurunziza alias Moromoro, âgé de 23 ans, originaire de la colline Rwankangoma, commune Kayokwe, province Mwaro, a été retrouvé au bord de la jonction des routes RN 16 et RN7. Selon des



sources sur place, il travaillait sur le chantier de construction de la route RN16 et la tête présentait des blessures. Selon les mêmes sources, Gady Bizimana, OPJ de Ryansoro a interrogé le nommé Nimbona Rénovat, voisin de la victime et a déclaré qu'un maçon nommé Sabiyumva avait téléphoné la victime en lui disant : "Amène-moi cet argent, sinon tu verras qui je suis". La police est à la recherche de Sabiyumva. Selon toujours les mêmes sources, le cadavre a été transporté à la morgue du CDS Mahwa en attendant que sa famille vienne pour l'enterrer dignement.

### ***Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Gitega***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 octobre 2022 indique qu'en date du 22 octobre 2022, vers 7 heures, au quartier Nyabututsi, commune et province Gitega, un corps sans vie de Joselyne, âgée de 40 ans, mère célibataire, lavateur mobile, vivant seule avec son enfant dans une maison qu'elle avait louée, sur la colline Rutonde, zone Rutegama, de la même commune, a été retrouvé près du cabaret communément appelé « chez Kijana ». Selon des sources sur place, la victime avait beaucoup de sang dans sa bouche et présentait des blessures au niveau de la tête, tenait dans sa main un billet de 2 000 fbu et à côté d'elle, il y avait une casserole remplie de nourriture cuite (haricot et riz). Selon les mêmes sources, la police de la Protection Civile a transporté le cadavre à la morgue de l'Hôpital Régional de Gitega et il n'y a pas eu d'enquête.

### ***Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Bugendana, province Gitega***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 octobre 2022 indique qu'en date du 12 octobre 2022, vers 8 heures, sur la sous-colline Ruvu-

mura, colline Nyakeru, zone Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, un corps sans vie de Domine Ngendakumana, âgée de 32 ans, mère célibataire de 2 enfants, a été retrouvé au bord de la route, tout près des cabarets du centre Ruvumura, par des gens qui se rendaient au marché de Bitare. Selon des sources sur place, ce cadavre était nu et avait des signes de viol. La veille, elle était avec Jonas, Jacques et Rugumanya dans un cabaret de ce centre en train de partager de la bière traditionnelle et y avaient quitté, vers 20 heures. Selon les mêmes sources, les parents de la victime avaient informé Juvénal Butoyi, chef de cette colline que Domine n'était pas rentrée, le soir. Ces trois personnes ont été interrogées et ont dit qu'elles se sont séparées avec Domine mais elles ont été arrêtées par la police de Bugendana et conduites au cachot avant d'être transférées à la prison de Gitega.

### ***Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Butaganzwa, province Kayanza***

En date du 26 octobre 2022, vers 1 heure du matin, sur la colline Musema, commune Butaganzwa, province Kayanza, un corps sans vie de Samson Niyiragira, âgé de 45 ans, père de 5 enfants, marié, a été retrouvé suspendu à l'aide d'une corde au cou sur un avocatier, tout près de sa maison. Selon des sources sur place, la journée, Samson avait pris une somme de 45 000 fbu appartenant à sa femme et il était allé étancher sa soif au centre Kanyambeho. Selon les mêmes sources, cette femme l'avait poursuivi dans un cabaret pour prendre son argent et après des querelles, il lui a remis une somme de 33 000 fbu. Selon les mêmes sources, le mari est rentré tard dans la nuit et sa femme était déjà endormie. Celle-ci l'a trouvé mort attaché au niveau du coup à l'aide d'une corde quand elle sortait dehors pour se soulager.

## ***1.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE***

### ***Une femme tuée en commune Ruhororo, province Ngozi***

En date du 28 octobre 2022, sur la colline Kimerajana, zone Mubanga, commune Ruhororo, province Ngozi, Claudine Ntahomvukiye, a été tuée par son mari Jonas Ndayishimiye, âgé de 30 ans quand

ils étaient à la maison. Selon des sources sur place, cette dernière a été évacuée vers l'hôpital communal Ruhororo mais elle est décédée en cours de route. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la PJ Ngozi pour des raisons d'enquête.

### **1.1.3. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS**

#### ***Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Ryansoro, province Gitega***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 octobre 2022 indique qu'en date du 18 octobre 2022, sur la sous-colline Musasa, colline Nyentambwe, commune Ryansoro, province Gitega, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une haie antiérosive de tripsacum. Selon des sources sur place, une partie dudit corps avait été déjà dévorée par des chiens et une seule jambe restait. Selon les mêmes sources, la police et l'administration communale ont fait enterrer ce reste du corps, le même jour.

#### ***Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Rusaka, province Mwaro***

En date du 28 octobre 2022, le matin, sur la sous-colline Nyota, colline Nyamiyaga, commune Rusaka, province Mwaro, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé étant transporté par sa mère, Angélique Nduwimana, âgée de 26 ans, après l'avoir mis au monde. Selon des sources sur place, Angélique Nduwimana venait de passer 3 jours, enfermée et cachée dans sa maison. Selon les mêmes sources, ce nouveau-né était son 3<sup>ème</sup> enfant. Angélique Nduwimana a été arrêtée par la police et conduite au cachot du commissariat communal de police de Mwaro.

## **1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

### **1.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE**

#### ***Une femme violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 octobre 2022 indique que du 13 au 20 mai 2022, A. H., enceinte, âgée de 29 ans, a été violée et tabassée à l'aide des bâtons et des coups de pied sur tout son corps, par des membres de la milice Imbonerakure dirigés par Elysée Ngayempore, leur chef au quartier Musama V, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, en date du 13 mai 2022, vers 23 heures, à l'avenue Dama n°19, au quartier Musama V, zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura, A.H. avait été attaquée et enlevée de chez elle par ces membres de la milice Imbonerakure qui cherchaient son mari qui était en conflit foncier avec ce chef des Imbonerakure. Celui-ci voulait s'approprier de sa parcelle et s'était même procuré de faux papiers de cette parcelle en conflit. Ces Imbonerakure ont pris cette femme et ainsi que son cousin, Alain Sibomana, âgé de 31 ans et ces deux victimes ont été conduites dans un endroit inconnu. En date du 18 mai 2022, A.H. a été retrouvée par deux femmes qui se rendaient aux champs dans la réserve naturelle de la Rukoko, sur la colline Vugizo, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural en état critique et ces femmes l'ont emmenée dans l'un des centres de santé de Gatumba pour des soins médicaux et par après, elle a avorté des jumeaux. Alain Sibomana qui était enlevé avec cette femme n'a pas été retrouvé depuis ce jour

après que sa famille l'ait cherché au cachot de la zone urbaine de Kanyosha, au cachot de la brigade de Gatumba et au cachot du SNR à Bujumbura tout près de la cathédrale Regina Mundi.

#### ***Une fillette violée en commune Buhiga, province Karuzi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 octobre 2022 indique qu'en date du 23 octobre 2022, dans l'après-midi, au quartier Kigwati-Rugogwe communément appelé site des déplacés de Buhiga, zone et commune Buhiga, province Karuzi, A.I., âgée de 3 ans, a été violée par Misigaro, âgé de 47 ans, pensionné de la FDN, chez lui, quand ses parents étaient au marché. Selon des sources sur place, la victime a révélé les faits à sa mère le soir et celle-ci a directement conduit l'enfant au CDS Buhiga pour des soins. Des infirmiers de garde de ce CDS l'ont examinée, ont trouvé que le sexe de cet enfant était endommagé et l'enfant a été transféré à l'hôpital de Buhiga, le lendemain. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a pris le large, très tôt le matin du 24 octobre 2022.

#### ***Une fille violée en commune et province Kirundo***

En date du 17 octobre 2022, sur la colline Rugero, commune et province Kirundo, A.G., âgée de 16 ans, a été violée chez elle par son demi-frère, Anicet Murengerantwari, âgé de 25 ans, pendant la pluie. Selon des sources sur place, la victime venait de l'école et elle a beaucoup crié pour que les voisins viennent la secourir mais comme la pluie tombait

elle n'a pas été secourue. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Kirundo pour des soins médicaux tandis qu'Anicet a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Kirundo pour la suite du dossier. Signalons que le présumé auteur était grandi chez son oncle paternel après la mort de ses parents, à l'âge de 15 ans et ne vivait plus chez son oncle après des études en métier.

### ***Sept filles écolières victimes du trafic d'êtres humains en commune et province Rumonge***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 octobre 2022 indique qu'en date du 10 octobre 2022, Hafashimana Eclésiiane, âgée de 16 ans, Judith Niyoyitungira, âgée de 15 ans, Médine Igiraneza, âgée de 14 ans, Estella Nibigira, âgée de 14 ans, Divine Kabura, âgée de 17 ans, Anne Lyse Nishimwe, âgée de 13 ans et Anésie Nihorimbere, âgée de 15 ans, toutes élèves à l'Ecole Fondamentale de Nyakuguma, zone Kigwena, commune et province Rumonge, ont été enlevées de cette école et ont été

conduites à Kabonga, commune Nyanza-lac de cette province par Elvanie Niyintunze, résidant sur la colline Nyakuguma. Selon des sources sur place, Elvanie Niyintunze avait recruté ces filles et leur a payé des frais de transport jusqu'à Kabonga dans une famille d'accueil dont une cousine d'Elvanie les a fait traverser à la frontière Burundo-Tanzanienne afin de les marier de force aux hommes veufs en Tanzanienne à l'insu de leurs familles. Selon les mêmes sources, en date du 12 octobre 2022, Elvanie Niyintunze qui a été arrêtée par des policiers de Rumonge après avoir été dénoncée par une élève qui a échappé à ce réseau a donné des informations sur les lieux où se trouvaient ces filles. Ainsi, un des membres des familles des victimes s'est rendu en Tanzanie pour chercher les victimes et en date du 24 octobre 2022, il est revenu à Rumonge avec Eclésiiane Hafashimana, Judith Niyoyitungira et Médine Igiraneza. Celles-ci avaient déjà été percées les oreilles et avaient commencé à être encadrées pour une nouvelle vie de femme.

## **1.2.2. DES PERSONNES TORTUREES**

### ***Un élève torturé en commune et province Bubanza***

Dans la nuit du 24 octobre 2022, au centre, commune et province Bubanza, Fabrice Iteriteka, élève en 1<sup>ère</sup> année, section Electricité Industrielle à l'Ecole Technique de Bubanza, a été tabassé au dortoir par Yves Misigaro de la 2<sup>ème</sup> année électromécanique chargé des dortoirs, Salomon Nsonerimana de la 2<sup>ème</sup> année informatique de maintenance chargé de la sécurité à cette école et Innocent Mpawenayo de la 3<sup>ème</sup> année informatique de maintenance chargé de l'entretien de l'école, tous membres de la Ligue des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime dont la bouche a été bandée avec un linge pour l'empêcher de crier, a été frappée au niveau des fesses et du dos avant de la mouiller. Selon les mêmes sources, la victime a porté plainte chez un OPJ du commissariat communal de police à Bubanza contre ces Imbonerakure mais ces derniers ont refusé de comparaître, en date du 27 octobre 2022. Le directeur de l'établissement, Gervais Miburo sur-

nommé Zidane n'a pas puni ces élèves. Signalons que ces trois ont l'habitude de frapper d'autres élèves sans être inquiétés et ils possédaient des T-shirt et des bottines militaires.

### ***Un élève torturé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 octobre 2022 indique qu'en date du 15 octobre 2022, à l'ECOFO Maramvya II, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Alain Franck Niyigaba, élève à la 9<sup>ème</sup> année à cet établissement, a été battu et blessé au niveau de l'œil par Jean Marie Bigirimana, directeur de cet établissement et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Niyigaba a été évacué vers la Clinique de l'œil de Bujumbura par son père avant d'être transféré à la Clinique Prince Louis Rwagasore pour enlever cet œil. Selon les mêmes sources, Jean Marie Bigirimana a été arrêté par des policiers du poste de police de la zone Maramvya avant d'être transféré au cachot du parquet de la commune Kabezi, Bujumbura rural.

### **I.3. DU DROIT A LA LIBERTE**

#### **I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES**

##### ***Une personne enlevée en commune Muha, Bujumbura Mairie***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 octobre 2022 indique qu'en date du 13 mai 2022, vers 23 heures, à l'avenue Dama n°19, au quartier Musama V, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, Alain Sibomana a été arrêté et conduit vers une destination inconnue par des membres de la milice Imbonerakure accompagnés par leur chef dans ce quartier, Elysée Ngayempore. Selon des sources sur place, ils étaient venus arrêter un chef de ménage Haruna Hassan Ntahombaye, qui était en conflit foncier avec ce chef des Imbonerakure mais comme ils ne l'avaient pas trouvé ils sont partis avec la femme de Haruna ainsi que son cousin Alain Sibomana. Selon les mêmes sources, c'est seulement cette femme qui a été retrouvée en état critique dans la forêt de Rukoko tandis que la famille a cherché Alain Sibomana au cachot de la zone urbaine de Kanyosha, au cachot de la brigade de Gatumba et au cachot du SNR à Bujumbura tout près de la cathédrale Regina Mundi.

##### ***Une femme enlevée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural<sup>1</sup>***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 septembre 2022 indique qu'en date du 28 juillet 2022, au quartier Kajaga, sur la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Aïsha Mohammed, âgée de 31 ans, mariée, étudiante à l'Université Martin Luther King, résidant sur la même colline, membre du parti CNL, a été enlevée par des gens non identifiés en tenue policière à bord d'un véhicule aux vitres teintées. Selon des sources sur place, en date du 12 juillet 2022, Aïsha Mohammed qui provenait de Bujumbura Mairie, avait été arrêtée par trois hommes

non identifiés armés de pistolets et ces derniers l'avaient interrogée de l'endroit où se trouvait son mari, en pointant une arme contre son oreille avant de la forcer à entrer dans un véhicule de type jeep qui l'a conduite vers une maison dont l'adresse n'avait pas été connue. Dans cette maison, Aïsha avait été violée toute la nuit et le matin elle avait été conduite à bord de cette même voiture, les yeux bandés avant d'être abandonnée non loin de chez elle, à l'endroit où elle avait été kidnappée. Au mois de juin 2022, elle avait porté plainte auprès du SNR, tout près de la Cathédrale Regina Mundi qu'elle remarquait des gens non identifiés qui la poursuivaient et qu'elle recevait des menaces verbales de la part des inconnus au téléphone insistant qu'elle serait tuée si elle ne disait pas où se cache son mari, Christian Ndikumana alors qu'elle était sans nouvelle de ce dernier depuis longtemps.

##### ***Une personne portée disparue en commune Mabayi, province Cibitoke***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 octobre 2022 indique que depuis le 18 octobre 2022, sur la colline Gasebeyi, zone Ruhororo, commune Mabayi, province Cibitoke, Ernest Niyonsaba, quinquagénaire, est introuvable. Selon des sources sur place, Ernest Niyonsaba était avec d'autres personnes dans la réserve naturelle de la Kibira en train de manger après un moment de chasse des animaux, un groupe armé a surgi et chacun a pris fuite séparément. La famille d'Ernest a attendu le sien mais en vain. Signalons que cette réserve naturelle de la Kibira est depuis un mois le théâtre des combats opposant des hommes armés parlant le Kinyarwanda aux éléments de la FDN accompagnés par des membres de la milice Imbonerakure.

#### **I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT**

##### ***Une femme arrêtée en commune Nyanza-Lac, province Makamba***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 octobre 2022 indique qu'en date du 18 octobre 2022, Léa Niyogusenga, mère allaitant un enfant de moins de 2 ans, résidant sur la colline et

zone Muyange, commune Nyanza-lac, province Makamba, a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat communal de police de Nyanza-Lac avec son enfant. Selon des sources sur place, elle a été accusée faussement d'avoir facilité un viol et un enlèvement d'une fille voisine Audreille Bukuru, âgée de 16 ans.

<sup>1</sup>Cette victime a été rapportée par la Ligue Iteka dans son bulletin hebdomadaire Iteka n°335 parmi les personnes enlevées mais en date du 25 octobre 2022 l'organisation a été informée qu'Aïsha Mohammed a pris fuite après avoir eu des menaces et des tortures au cachot du SNR tout près de la Cathédrale Régina Mundi.



Cette dernière avait été trompée par un prénommé Adronis de la prendre comme sa troisième épouse et la conduire à Rumonge pour y vivre mais Adronis s'est rétracté. Audreille s'est cachée d'où ses parents ont fait arrêter sa voisine Léa en l'accusant faussement car ils ne vivaient pas en bon terme avec Léa. Selon les mêmes sources, le mari de Léa a plaidé chez un OPJ pour sa libération et ce dernier lui a demandé de payer une somme de plus de 50 000 fbu mais il ne l'a pas libérée.

### ***Deux responsable du parti CNL arrêtés en commune Kayogoro, province Makamba***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 octobre 2022 indique que depuis le 19 octobre 2022, sur la colline Rusovu, zone Dunga, commune Kayogoro, province Makamba, Abedene-go Sindayihebura et Ezéchiel Nibitanga, tous responsables du parti CNL ont été arrêtés à leurs domiciles et conduits par des policiers au cachot du commissariat communal de police de Kayogoro, sur l'ordre de l'administrateur communal, Antoine Ndayiragije. Selon des sources sur place, ils ont été

accusés d'avoir assuré une médiation entre deux femmes membres du parti CNL en litige alors qu'il y a des para-juristes collinaires et des policiers chargés de cette mission. Selon les mêmes sources, le lendemain, ces responsables du parti CNL ont vu des policiers à leurs domiciles pour les arrêter.

### ***Une personne arrêtée en commune et province Kayanza***

En date du 26 octobre 2022, vers 14 heures, centre-ville, commune et province Kayanza, Sylvestre Nduwimana alias Pongo représentant des commerçants à Kayanza a été arrêté par Nyingabira Isaac, Procureur de la République à Kayanza quand il se rendait à une réunion des commerçants avec le Gouverneur. Selon des sources sur place, il a été conduit à la prison de Ngozi. Les mobiles de cette arrestation restent inconnus. Signalons que Sylvestre Nduwimana avait été arrêté accuser de fraude du sucre et des fertilisants fabriqués par la société FOMI et conduit au cachot de la mairie de Bujumbura quelques jours auparavant mais il avait été relâché il y avait une semaine.

## **II. DE LA GOUVERNANCE**

### ***Sept membres du parti CNL accusés à tort de détention illégale d'armes à feu en commune Bugenyuzi, province Karuzi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 octobre 2022 indique qu'en date du 19 octobre 2022, vers 11 heures, sur la colline Kidahwe, zone Rugazi, commune Bugenyuzi, province Karuzi, lors d'une réunion de sécurité, l'administrateur de cette commune, Jacques Mucowera a accusé Ferdinand Bizimana, Audace Nkurunziza, Renatus

Mbikemunda, Jean Claude Irankunda, Libère Rivuzimana, Frédéric Ndiokubwayo et Dieudonné Ntahimpera, tous membres du parti CNL de détenir illégalement des armes à feu et de causer l'insécurité. Cette réunion avait vu la participation de la population de cette colline et cette autorité les a également accusés qu'ils sont parmi les auteurs de troubles dans la commune et qu'ils avaient commis un forfait sur la sous colline Gatamba, commune Gihogazi, sans donner des précisions de la colline concernée et de la date de ce forfait.

## **III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

### ***Fouille perquisition et saisie des quantités de jus fabriqués à base de gingembre en provinces Ngozi et Cankuzo***

En date du 28 octobre 2022, sur la colline Kinyana, commune et province Ngozi, les policiers œuvrant dans le commissariat communal Ngozi appuyés par ceux du commissariat provincial, l'administration provinciale et la documentation ont effectué une fouille et perquisition dans l'usine de fabrication du jus de gingembre appelé « Akanovera Wine » du nommé Manirakiza Appolinaire sis à Kinyana, commune et province Ngozi. Selon des sources sur place, ils ont saisi dans le stock sis à Kinyana chez

le propriétaire deux mille sept cent soixante-quatre cartons du jus Akanovera dont chacun contient vingt-quatre bouteilles en plastique. Selon les mêmes sources, le PV de saisie a été rédigé par l'OPJ A-C Pol Jimmy Nimubona. A cette même date, une autre fouille perquisition a également été effectuée au marché de Musenyi, commune Tangara, province Ngozi par des policiers du COCO Tangara dans les différentes boutiques dudit marché où ont été chez Manirankunda Aimable 6 bouteilles de Raha tangiwizi, 1 bouteille d'Intsinzi, 24 bouteilles d'Akanovera ; chez Elias Ntakirutimana 3 bouteilles de Intsinzi; chez Riyazimana Valentin, 3 cartons et



20 bouteilles ; Chez Shemezimana 1 carton de power Tangiwizi, 10 bouteilles de Raha tangiwizi et chez Carpon 1 carton d'Akanovera et 9 bouteille, 1 carton de Raha Tangiwizi, 5 cartons de Twist Tangawizi.

Ces fouilles perquisitions ont également été effectuées par des policiers en date du 29 octobre 2022, au chef-lieu de la province Cankuzo où plusieurs stocks des boissons fabriquées à base du gingembre

ont été saisies et transportées dans un Hilux de l'OBR.

Signalons que cette fouille perquisition a été précédée par un communiqué du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique recommandant les Gouverneurs des provinces et le Maire d'interdire la commercialisation de tout jus fabriqué à partir de tangawizi ou gingembre.

#### **IV. DES FAITS SECURITAIRES**

##### ***Une maison et du bétail brûlés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural***

En date du 25 octobre 2022, vers l'après-midi, sur la colline Gatunguru-Karama, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, une maison appartenant à Claude Niyonizigiye et 50 chèvres qui s'y trouvaient ont été brûlées. Selon des sources sur place, l'origine de cet incendie n'a pas été connue. Le propriétaire de ces biens brûlés demande aux bienfaiteurs de lui venir en aide car tout ce qu'il avait a été emporté par cet incendie.

##### ***Des coups de feu en commune Mabayi, province Cibitoke***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 octobre 2022 indique qu'en dates du 21 au 23 octobre 2022, dans la Kibira, sur la colline Gafumbegeti, commune Mabayi, province Cibitoke, des coups de feu qui ont été entendus ont poussé 8 ménages de cette colline à fuir vers le chef-lieu de la commune Mabayi. Selon des sources sur place, l'administrateur communal de Mabayi, Nicodème Nzo-habonimana a lancé un message de pacification à ces familles afin de regagner leur colline mais certaines d'entre elles ont choisi de s'installer chez leurs parentés ou chez leurs amis en attendant que la situation soit normale. Selon les mêmes sources, ces coups de feu ont continué à se faire entendre au niveau de la colline Kaburantwa, commune Bukinanyana et sur les collines Marura, Gafumbegeti et Ngara en commune Mabayi.

##### ***Une famille membre du parti CNL malmenée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural<sup>2</sup>***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 octobre 2022 indique qu'en date du 20 octobre 2022, vers 20 heures, au quartier Kajaga, sur

la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, le domicile des parents d'Aïsha Mohammed a été fouillé par Mathias Joseph Niyonzima alias Kazungu accompagné par les prénommés Kevin, Jonas, Jurdance, Ismaïl alias Kargasok et le nommé Nzambimana, tous membres de la milice Imbonerakure de cette localité. Selon des sources sur place, les présumés auteurs étaient à la recherche d'Aïsha qui avait pris fuite suite aux menaces des agents du SNR et des membres de cette milice. Selon les mêmes sources, en fouillant, ils ont trouvé des documents comme les journaux et des reçus de cotisation du parti CNL dont Aïsha et ses parents sont membres. Ces présumés auteurs ont saccagé des appareils électroniques et électro-ménagers qui s'y trouvaient avant de passer à tabac les parents d'Aïsha, Karim Irakoze, son frère.

##### ***Des armes à feu saisies en commune Bugenyuzi, province Karuzi***

En date du 29 octobre 2022, vers 3 heures du matin, Jacques Mucovera, administrateur de la commune Bugenzuzi, accompagné par des policiers dont le commissaire communal et des membres de la milice Imbonerakure ont encerclé deux ménages de la colline Munyinya, zone Rugazi, commune Bugenyuzi, province Karuzi avant de mener une fouille perquisition en saisissant deux fusils de type Karachinikov dont l'un muni d'un chargeur rempli de cartouches chez Laurent Ndiye, âgé de 40 ans et un autre muni de 3 chargeurs remplis de cartouches chez Epimac Nzigirabasya, âgé de 35 ans ainsi que 4 chargeurs remplis de cartouches emballés dans sac militaire avec une baïonnette chez Christian Matuturu, âgé de 39 ans, agent de l'OBR à Bujumbura. Selon des sources sur place, les deux premiers sont des

<sup>2</sup>Aïsha Mohammed avait pris fuite après avoir subi des violences de torture au cachot du SNR tout près de la Cathédrale Régina Mundi voir ci-haut.

proches de Christian. Selon les mêmes sources, ces autres ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat provincial de Karuzi. opérations ont été menées pendant que Christian s'était rendu à la maison et lui ainsi que les deux

## ***V. CONCLUSION***

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux faits sécuritaires, à la gouvernance et aux droits économiques, sociaux et culturels dans les différentes localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.